



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
 Commune de Lesigny  
  
**Révision du  
 PLAN LOCAL D'URBANISME DE  
 2004 ET DES PLANS  
 D'OCCUPATIONS DES SOLS  
 PARTIELS DE 1987 ET DE 2001**  
 5.2 Plan de zonage du centre-bourg  
 Echelle : 1/1000  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2014  
 arrêtant le projet de P.L.U.

- Légende**
- Limite de zone et de secteur
  - Emprise constructible
  - Hauteur maximale des constructions 12,50m
  - Linéaire commercial
  - Emplacement Réserve
  - Zone de protection des lisières de forêt (50m)
  - Espaces Boisés Classés
  - Vestiges archéologiques
  - Feeder de Gaz
  - Ligne Haute Tension
  - Liaison douce
  - Principe de liaison
  - Limite de hauteur dans le secteur UAc1
- Éléments de patrimoine à protéger au titre de  
 de l'article L-123.5.7. du Code de l'Urbanisme  
 (Liste référencée en annexe du règlement) :**
- Espaces à dominante végétale à conserver pouvant accueillir du stationnement
  - Espaces Verts Protégés
  - Secteur de bâti remarquable
  - Elément remarquable ou élément bâti jouant un rôle important dans le paysage à protéger
  - Murs et clôtures contribuant au paysage et d'intérêt architectural
  - Mare